

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)  
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

#### **OBJET : CONVENTION AVEC GRAND DAX HAUT DEBIT POUR LE CABLAGE EN FIBRE OPTIQUE DE L'IMMEUBLE ATRIUM**

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit NUMERID@X, la société anonyme Grand Dax Haut Débit a sollicité la Ville de Dax afin de câbler en fibre optique l'ensemble des locaux composant l'immeuble communal dénommé l'Atrium (Régie des Fêtes, locaux culturels, Brasserie, salle de spectacle, locaux de France 3).

L'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de ces lignes de communications électroniques à très haut débit dans ledit immeuble, cadastré AE n° 363, 364 et 365, nécessite la passation d'une convention avec la société Grand Dax Haut Débit.

Cette convention, annexée à la présente, est consentie sans contrepartie financière.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE le câblage en fibre optique de l'immeuble communal dénommé l'Atrium, sis 1 Cours du Maréchal Foch,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ci-jointe, avec Grand Dax Haut Débit.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150625-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 29 Juin 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».